

Garantie des
accidents de la vie

ASSURANCE
SCOLAIRE
incluse



Ma garantie
accidents
de la vie privée



EXTENSION VIE
PROFESSIONNELLE



 **MAPA**

L'assureur dédié aux
professionnels de l'alimentaire

On n'est jamais à l'abri d'un coup dur.

Les accidents de la vie privée entraînant une invalidité sont très fréquents. Ils font chaque année 5 fois plus de décès que les accidents de la route. Votre assurance Responsabilité Civile couvre les dommages que vous pouvez causer aux autres, mais pas ceux que vous pouvez subir. Or, la plupart du temps, on se blesse seul, sans aucune possibilité d'être indemnisé en cas d'invalidité.

MES GARANTIES

INCLUES DANS MA PROTECTION

LES GARANTIES MAPA



Les indemnisations en cas d'invalidité	<ul style="list-style-type: none">✓ Indemnisation en fonction du handicap jusqu'à 1 million d'euros✓ Prise en charge du préjudice esthétique✓ Financement de l'intervention d'une personne pour vous aider au quotidien✓ Aménagement de votre habitation et/ou de votre véhicule
Les indemnisations en cas de décès	<ul style="list-style-type: none">✓ Frais d'obsèques✓ Pertes de revenus et frais divers des proches✓ Préjudice d'affection
Les services d'assistance	<ul style="list-style-type: none">✓ Assistance à domicile : aide ménagère, garde des enfants, école à la maison...✓ Conseils médicaux pour soulager le handicap✓ Soutien psychologique
La protection juridique	<ul style="list-style-type: none">✓ Défense en cas de licenciement abusif en raison des séquelles✓ Paiement des échéances d'un prêt non pris en charge par l'assureur✓ Versement d'une rente par un organisme de prévoyance

ÉVÈNEMENTS GARANTIS

- » **Accidents de la vie privée** : accidents domestiques (bricolage, barbecue...), noyades, chutes, accidents scolaires...
- » **Accidents médicaux** : infections nosocomiales, amputation du bras droit à la place du bras gauche...
- » **Accidents dus à des catastrophes naturelles ou technologiques** : explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, tempête Xynthia en Charente Maritime en 2010...
- » **Accidents dus à des attentats ou des agressions** : attentats de Paris en 2015, attentat de Nice en 2016...
- » **Accidents de la circulation** : absence de garantie du conducteur (conduite d'un véhicule d'un tiers) ou insuffisance d'assurance à l'étranger.

LES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE SONT LA

1^{ère}
cause d'accident en France soit 2 accidents par heure

3^{ème}
cause de mortalité en France après les cancers et maladies cardio-vasculaires

ILS REPRÉSENTENT

11 millions
d'accidents de la vie courante recensés

21 000
décès chaque année

LES POINTS FORTS



DE MA GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE PRIVÉE

1

UNE PROTECTION IMMÉDIATE ET UNE COUVERTURE MONDIALE

Votre garantie s'applique dès la signature de votre contrat et sans questionnaire médical. La MAPA vous accompagne jusqu'à vos 85 ans.

2

LE MAINTIEN DU NIVEAU DE VIE DE LA FAMILLE EN CAS DE COUP DUR

» En cas d'invalidité :

Le préjudice (moral et physique) et ses conséquences (pertes de revenus futurs, besoin d'assistance...) sont évalués par un médecin expert indépendant. L'indemnisation est calculée en fonction de la situation individuelle et de la gravité de l'état de la victime. Cette garantie intervient à partir du seuil d'invalidité que vous avez choisi : 5% ou 10%.

» En cas de décès :

Un capital sera versé pour assurer l'avenir de vos proches.

3

UNE INDEMNISATION RAPIDE ET PERSONNALISÉE JUSQU'À 1 MILLION D'EUROS PAR ACCIDENT ET PAR PERSONNE

Votre garantie vous protège ainsi que votre famille (conjoint et enfants fiscalement ou économiquement à charge) en cas d'accident de la vie privée* entraînant une invalidité ou un décès.

L'option sports dangereux vous permet également d'être couvert par la MAPA lors de la pratique de sport aériens, plongée sous-marine, sports mécaniques...

*Hors accidents de travail et accidents de la circulation, indemnisés dans le cadre des dispositifs prévus par la loi.

À PARTIR DE
10.56€/MOIS ⁽¹⁾

Seuil d'invalidité	Célibataire	Couple	Famille monoparentale ⁽²⁾	Famille ⁽²⁾
5%	139€/an	225€/an	241€/an	273€/an
10%	123€/an	203€/an	214€/an	241€/an

(1) Si vous choisissez le règlement de votre cotisation par prélèvement (avec frais bancaires).

(2) Quelque soit le nombre d'enfants.

Tarifs 2021

EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL



Utilisation de découpeuses, de couteaux, de machines dangereuses... Les artisans et commerçants de l'alimentaire sont particulièrement exposés à de gros risques dans l'exercice de leur métier.

En cas d'accident le Régime Obligatoire et la complémentaire santé interviennent pour le remboursement des soins. Cependant, **en cas d'invalidité, le Régime Obligatoire ne verse une rente qu'en cas de perte de capacité de travail ou de gain d'au moins 2/3.**

De plus, ne sont pas pris en compte **les préjudices économiques et physiques.**

La MAPA peut vous indemniser dès 5% d'invalidité et vous permet ainsi de préserver votre avenir professionnel.

EXTENSION VIE PROFESSIONNELLE ⁽³⁾

(3) Option réservée aux TNS, aux conjoints collaborateurs des TNS et aux concubins participants volontaires.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Protéger votre santé et celle de vos proches est essentiel.

Avec 3 modules de couverture et 7 niveaux de remboursement, vous pouvez construire une couverture santé sur mesure. La MAPA propose des niveaux de remboursement différents pour les parents et les enfants.

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

En cas d'arrêt de travail à la suite d'un accident ou d'une maladie, votre revenu professionnel est maintenu pendant 1 an.

MULTIRISQUE HABITATION

L'assurance multirisque habitation, professionnelle jusqu'à chez vous.

Incendie, vandalisme, vol, dégât des eaux... Ajustez les garanties de votre assurance habitation pour rester serein face aux aléas de la vie quotidienne.

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ MAPA



www.mapa-assurances.fr

0 800 865 865

Service & appel gratuits



L'assureur dédié aux professionnels de l'alimentaire

MAPA - Mutuelle d'Assurance - Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances - Immatriculée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro SIREN 775 565 088
Siège social : 1 rue Anatole Contré, 17400 Saint-Jean-d'Angély.



Le contrat MAPAGAV respecte le socle de garanties défini par la FFA.